

Déclaration en vertu de l'accord intergouvernemental franco-américain (« IGA ») en vue de vérifier votre statut FATCA

- Entité étrangère (non américaine) non financière

I. Identificatio	n du client					
Dénominati	ion sociale:					
Adresse act	uelle et permar N° :	voie :				
	Ville :	Code postal :				
	Pays :					
Lieu d'immatriculation:		Pays de résidence fiscale:				
II. Classification	on FATCA					
	ppelées « Foreig	ous-titre A (sections 1471 à 1474) du Code de 1986 de l'administration fiscale des Etats-Unis (les dispositions gn Account Tax Compliance Act » ou « FATCA ») et l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-				
1. Je certifie pa	ar la présente q	ue la société n'est pas :				
a)		constituée, créée ou organisée aux Etats-Unis, relevant du droit des Etats-Unis, de l'un des états des Etats-Unis, y strict de Columbia, ou				
b)	Un partnersh	nip créé ou organisé aux Etats-Unis, relevant du droit des Etats-Unis, de l'un des états des Etats-Unis, y compris le				
c)	district de Columbia, ou c) Un trust à l'égard duquel un tribunal des États-Unis est en mesure d'exercer une surveillance générale sur son administration, et dont une ou plusieurs personne(s) américaine(s) a/ont le pouvoir de contrôler les décisions importantes.					
2. Je certifie pa	ar la présente q	ue la société agit pour son propre compte et non à titre d'agent, intermédiaire ni prête-nom d'une autre personne.				
		t les instructions suivantes, de sélectionner la catégorie à laquelle votre société appartient, de compléter la case age 3 de ce formulaire afin de confirmer votre statut au regard de la loi FATCA.				
Pour plus de	e détails sur cert	ains termes spécifiques utilisés dans cette déclaration, merci de vous reporter à la Notice jointe.				
□ So	ociété commerci	iale (Entité étrangère (non américaine) non financière Active)				
Je	certifie que la se	ociété satisfait aux critères suivants:				
•		% de nos revenus bruts au titre de l'année civile précédente ou d'une période de référence comptable pertinente nus passifs (cf. Notice 5) et				
•	Moins de 50	% de nos actifs détenus au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable nt des actifs qui produisent ou sont détenus pour produire des revenus passifs.				
ET	•					
No	ous exercions l'a	ctivité commerciale ou industrielle suivante autre que celle d'une Institution Financière (cf. Notice 7):				
_						
□ So	ociété commerci	iale en formation				
Je	certifie que la se	ociété satisfait au critère suivant:				
•		xerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment, mais investit des capitaux dans des actifs en une activité autre que celle d'une Institution financière.				
•	Etant entendu la société.	une activite autre que cene d'une institution infanciere. u que cette certification expirera au terme d'un délai de 24 mois à compter de la date de constitution initiale de stituée au ://				
La	Societe est cons	nitute au/				

Société cotée ou détenue par une société cotée
Je certifie que la société satisfait à l'un des critères suivants:
• La société est une entité étrangère (non américaine) non financière dont les actions font l'objet de transactions régulière sur un marché boursier réglementé ; ou
• La société est détenue par une entreprise dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier
réglementé ; Précisez tous les marchés boursiers concernés :
Entité gouvernementale Non-U.S.
Je certifie que l'entité satisfait au critère suivant:
 L'entité est un gouvernement non américain, une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un Etat, une province, un comté ou une municipalité), ou organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un territoire américain, une organisation internationale, une banque centrale non américaine, ou une entreprise entièrement détenue par une ou plusieurs des structures précitées;
Holding non financière
Je certifie que la société satisfait aux critères suivants:
• Les activités de la société consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution Financière (cf. Notice 7) ou à proposer des financements ou des
services à ces filiales, La société n'opère pas (ou ne se présente pas) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un
fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet
est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
Société de financement de groupe
Je certifie que la société satisfait au critère suivant:
• La société se livre principalement au financement de Sociétés Liées (cf. Notice 9) qui ne sont pas des Institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des sociétés qui ne sont pas des sociétés liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces sociétés liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution Financière (cf. Notice 7);
Société d'un territoire américain
Je certifie que la société satisfait au critère suivant:
• La société est constituée sur un territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce territoire américain;
Société étrongère pon financière ovelve
Société étrangère non-financière exclue
Je certifie que la société satisfait au critère suivant:
 La société est une « Société Etrangère Non Financière Exclue » (Excepted Non Financial Foreing Entity) telle que décrite dans le chapitre 4 du Code de l'administration fiscale des Etats-Unis;
Société en liquidation
Je certifie que la société satisfait au critère suivant:
 La société n'était pas une Institution financière au cours des cinq dernières années, et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution Financière (cf. Notice 7);
Organisation Sans But Lucratif (OSBL)

Г

Je certifie que l'entité satisfait aux critères suivants:

- i. L'entité est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives, ou éducatives; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être-social;
- ii. L'entité est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence;
- iii. L'entité n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs;

iv. Le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'entité soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratifs ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché, pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'entité; et

v. Le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'entité, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à un autre organisme à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat de résidence de l'entité ou à l'une de ses subdivisons politiques.

	er les informations suivantes minées (<i>Specified US Person, cf</i> .	sur les bénéficiaires effectifs de vo Notice 8) :	otre entité qui sont des pe
	Nom Prénom	Adresse permanente de la résidence	Numéro d'identification fi américain (TIN)
Bénéficiaire Effectif 1			
Bénéficiaire Effectif 2			
Bénéficiaire Effectif 3			

Je certifie que :

- toutes les déclarations faites dans cette déclaration sont, à ma connaissance, exactes et complètes ;
- si l'une des informations déclarées devenait incorrecte, HSBC serait informé dans les meilleurs délais.

Nom :	Prénom :
Date :	Signature du représentant légal :

Notice accompagnant la Déclaration

Important : Ce document doit être lu attentivement, y compris la partie Mention légale

CONTEXTE

Le Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») est une loi américaine qui a des répercussions sur les entreprises et Institutions financières américaines et non américaines. La France a signé l'accord intergouvernemental (IGA) avec le Trésor américain en date du 14 novembre 2013 régissant l'application de cette loi sur le territoire national. L'objectif de la loi FATCA est d'imposer aux Institutions financières de communiquer certaines informations concernant les comptes financiers de leurs clients « US Person » à l'administration fiscale française pour transmission à l'administration fiscale américaine.

1. Quels sont les impacts de FATCA?

HSBC s'est engagée à se conformer totalement à la législation FATCA qui s'appliquera donc à toutes les entités juridiques HSBC dans le monde. Nous revoyons donc la situation de chacun de nos clients vis-à-vis de FATCA et le cas échéant, nous devons obtenir de nos clients un complément d'informations afin de pouvoir identifier les Personnes américaines (*US Person*, « *USP* ») et les Institutions Financières Etrangères (*Foreign Financial Institution*, « *FFI* »).

Chaque année les banques et les autres structures financières doivent déclarer certaines informations concernant les comptes financiers détenus, directement ou indirectement, par des Personnes américaines.

Dans le cas où nous ne pourrions pas obtenir l'information ou la documentation requise, nous pourrions être contraints de revoir les conditions de notre collaboration, voire de refuser l'ouverture de comptes.

Pour pouvoir identifier les clients concernés par la déclaration annuelle auprès de l'administration fiscale française, nous avons besoin de classifier tous nos clients selon la législation FATCA.

2. Suis-je concerné?

Pour nous assurer que nous classifions correctement nos clients, nous vous demandons de nous confirmer votre statut FATCA en certifiant que vous satisfaites aux critères applicables.

HSBC ne peut pas fournir de conseil fiscal à l'égard de ce processus ou à des fins de classification FATCA. Si vous avez des difficultés à choisir la classification exacte, nous vous prions d'en discuter avec un conseiller fiscal professionnel.

3. Quels sont les clients déclarables en application de FATCA?

Nous devons déclarer certaines informations sur les comptes détenus par des Personnes américaines déterminées (*Specified US Person*). Le périmètre couvre non seulement les comptes détenus par les citoyens américains et les résidents américains, certaines sociétés ou partnerships constituées ou immatriculées aux Etats-Unis, mais aussi les comptes détenus par certaines sociétés passives (cf. la section 5 et la section 6 ci-dessous) dont le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) sont des citoyens ou résidents américains. Nous devons également communiquer certaines informations concernant nos clients qui ne nous fourniraient pas la documentation permettant de justifier leur statut fiscal en application de FATCA.

4. Qu'est-ce une Entité étrangère (non américaine) non-financière Active (Active NFFE) ?

Le terme « Active NFFE » désigne une société qui exerce une activité industrielle ou commerciale autre que celle d'une Institution financière. Plusieurs sous-catégories sont couvertes par la définition d'Active NFFE. Elles sont listées dans la « Déclaration à HSBC ». Vous devez les lire attentivement et confirmer si votre société satisfait aux critères d'une de ces catégories. Si toutefois votre statut n'est pas inclut dans la « Déclaration à HSBC », vous pouvez utiliser les formulaires W8 ou W9 de l'administration fiscale américaine (Internal Revenue Service« IRS »).

FATCA n'exige pas de déclarer les informations concernant les comptes financiers des Active NFFEs ou leurs bénéficiaires effectifs.

5. Que signifie un revenu passif?

En général, le revenu passif s'entend d'un revenu relevant de l'une des catégories suivantes :

• Dividendes, y compris les revenus équivalents aux dividendes (« dividende de remplacement »);

- Intérêts, y compris les revenus équivalents eux intérêts et certains revenus d'investissement dans les contrats d'assurance;
- Certains loyers et redevances autre que ceux provenant d'une activité industrielle ou commerciale ;
- Rentes
- Gains nets retirés de transactions, y compris de contrats à termes (forward) et de transactions similaires relatives à certains types d'opérations sur les matières premières (commodities);
- Certains gains de change
- Revenus net des dérivés (e.g., swap etc.);
- Montants reçus de contrats d'assurance à forte valeur de rachat, ou revenus perçus par une compagnie d'assurance au titre de ses réserves liés aux contrats d'assurance et de rente ;
- Bénéfice net provenant de la vente d'actifs qui relèvent de certains types de revenus mentionnés ci-dessus.
 - La notion de revenu passif exclut :
- Tout revenu susmentionné reçu d'une personne liée dans la mesure où ce revenu n'est pas considéré comme un revenu passif chez cette personne ;
- Les revenus générés par certains courtiers en matières premières ou en titres dans le cadre de l'exercice de leur activité.

6. Qu'entendons-nous par société passive (Passive NFFE) en application de FATCA?

En général, une société passive définie par FATCA est une société, une association ou une entreprise qui reçoit des revenus passifs ou détient des actifs passifs, et n'appartient à aucune autre classification FATCA. Une société passive n'exerce pas l'activité d'une Institution financière.

HSBC doit déclarer certaines informations concernant les comptes financiers des sociétés passives ayant un ou plusieurs bénéficiaires effectifs américains. Les informations nécessaires (nom, adresse, numéro d'identification, etc.) concernant ces bénéficiaires effectifs doivent être renseignées dans le cadre correspondant de la Déclaration jointe.

7. Qu'entendons-nous par Institution Financière sous FATCA?

Le terme « Institution financière » est défini au sens large sous FATCA et inclut en général toutes les banques, les sociétés de crédit immobilier et d'épargne, les sociétés qui détiennent des actifs financiers, certains types de compagnies d'assurance, les sociétés de gestion d'actifs et certains fonds ou sociétés qui ont pour activité principale l'investissement, le réinvestissement ou la négociation de titres. La holding d'un groupe d'entreprises exerçant une activité financière, certains types de centrale de trésorerie et de financement de groupe peuvent aussi entrer dans la définition d'Institution financière.

8. Qu'entendons-nous par Personne américaine sous FATCA?

Le terme « Personne américaine » inclut :

- Un citoyen ou un résident des Etats-Unis ;
- Une société ou un partnership créé ou organisé aux Etats-Unis, relevant du droit des Etats-Unis, de l'un des états des Etats-Unis;
- Un trust à l'égard duquel un tribunal des États-Unis est en mesure d'exercer une surveillance générale sur son administration, et dont une ou plusieurs personne(s) américaine(s) ont le pouvoir de contrôler les décisions importantes.

Toutes les personnes physiques sont qualifiées de Personne américaine déterminée (*Specified USP*) en application de FATCA.

9. Qu'entendons-nous par société liée ?

Une société est liée à une autre société si l'une des deux contrôle l'autre, ou si les deux sociétés sont sous contrôle commun. A ce propos, le contrôle inclut la possession directe ou par le biais de plus de 50% du capital ou des droits de vote d'une société.

Mention légale

Ce document est destiné uniquement aux clients de HSBC, à des fins d'information. Ce résumé ne doit pas être considéré comme un conseil fiscal ou juridique. HSBC Commercial Banking ne garantit pas son exactitude ou son exhaustivité, et ne saurait être tenue pour responsable de toute erreur ou perte liée aux informations relative à la législation FATCA datées du 16 juin 2014 cidessus. Les clients sont tenus de déterminer leur statut fiscal, le cas échéant, avec l'aide d'un conseiller fiscal ou juridique professionnel.